



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8811^e séance

Mercredi 30 juin 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-----------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Jürgenson | (Estonie) |
| <i>Membres :</i> | Chine | M. Geng Shuang |
| | États-Unis d'Amérique | M. DeLaurentis |
| | Fédération de Russie | M. Nebenzia |
| | France | M. de Rivière |
| | Inde | M. Raguttahalli |
| | Irlande | M ^{me} Byrne Nason |
| | Kenya | M. Kiboino |
| | Mexique | M. de la Fuente Ramírez |
| | Niger | M. Maman Sani |
| | Norvège | M ^{me} Juul |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Dame Barbara Woodward |
| | Saint-Vincent-et-les Grenadines | M ^{me} Prince |
| | Tunisie | M. Ben Lagha |
| | Viet Nam | M ^{me} Nguyen |

Ordre du jour

Non-prolifération

Lettre datée du 16 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/578)

Onzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2021/582)

Lettre datée du 24 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/602)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Lettre datée du 16 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/578)

Onzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2021/582)

Lettre datée du 24 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/602)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne et de la République islamique d'Iran à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents ci-après : S/2021/578, qui contient le texte d'une lettre datée du 16 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) ; S/2021/582, qui contient le onzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ; et S/2021/602, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, de S. E. M. Olof Skoog, et de

l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité sur le Plan d'action global commun et l'application de la résolution 2231 (2015).

Le Plan d'action global commun, sur la question nucléaire iranienne, est le résultat de 12 années d'intenses efforts diplomatiques et de négociations techniques. Le Secrétaire général a toujours considéré le PAGC comme le meilleur moyen de garantir que le programme nucléaire de la République islamique d'Iran reste exclusivement pacifique. Il le considère donc – ainsi que la résolution 2231 (2015), qui porte approbation du Plan – comme un élément essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération et de la sécurité régionale et internationale. Depuis juillet 2015, le Secrétaire général a souligné à maintes reprises l'importance de la préservation du PAGC par la communauté internationale. Il a invité les participants à répondre de manière constructive aux préoccupations liées à sa mise en œuvre et à aborder les questions qui ne sont pas liées au Plan sans renoncer pour autant à préserver l'accord et les résultats qu'il a permis d'obtenir.

Le contexte de la mise en œuvre du PAGC et de la résolution 2231 (2015) s'est considérablement amélioré depuis que le Conseil de sécurité s'est réuni en décembre 2020 pour aborder la question du nucléaire iranien (voir S/2020/1324).

Comme le note le Secrétaire général dans son onzième rapport sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/582), dans leur lettre datée du 18 février adressée à la Présidente du Conseil de sécurité (S/2021/158), les États-Unis ont retiré leurs lettres antérieures au Conseil datées d'août 2020 (S/2020/822) et de septembre 2020 (S/2020/927), respectivement. C'était une première mesure nécessaire pour permettre au Conseil de surmonter ses divisions et ouvrir la voie aux pourparlers de Vienne. Les efforts diplomatiques qui se poursuivent à Vienne offrent aux États-Unis et à la République islamique d'Iran une occasion cruciale de recommencer à appliquer pleinement et effectivement le Plan et la résolution. Cela marquerait une avancée bienvenue et capitale. Il est donc essentiel que tous les États Membres promeuvent un climat propice et

s'abstiennent de tout acte susceptible de compromettre les efforts diplomatiques en cours, ainsi que la stabilité régionale. De même, toutes les initiatives visant à encourager les relations commerciales et économiques avec la République islamique d'Iran restent importantes, en particulier compte tenu des problèmes économiques et sanitaires actuels résultant de la pandémie de maladie à coronavirus.

En outre, je me fais l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux États-Unis pour qu'ils lèvent ou abandonnent les sanctions énoncées dans le Plan, prorogent les dérogations, pour ce qui est du commerce de pétrole avec l'Iran, et facilitent une fois de plus la mise en œuvre des activités nucléaires conformes au Plan et à la résolution. Ces activités ont trait à des projets de non-prolifération, notamment à la centrale nucléaire de Bouchehr, à l'installation de Fardou et au réacteur d'Arak. Ces mesures sont nécessaires pour faciliter la pleine application du Plan et de la résolution 2231 (2015) et permettre au peuple iranien d'en tirer les avantages concrets prévus par le Plan.

Il est d'autant plus important de recommencer à appliquer pleinement et effectivement le PAGC et la résolution lorsqu'on sait que la République islamique d'Iran a pris des mesures supplémentaires visant à réduire ses engagements liés au nucléaire dans le cadre du Plan, à l'issue du retrait des États-Unis du PAGC. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a informé le Conseil que l'Iran avait installé de nouvelles centrifugeuses avancées et entamé des activités de recherche-développement à des fins de production d'uranium métal. L'Iran a également enrichi de l'uranium jusqu'à 60 % et son stock d'uranium enrichi est estimé à 3241 kilogrammes – dépassant encore dans les deux cas les limites fixées par le PAGC. L'Iran a déclaré que ces mesures, tout comme les mesures précédentes prises depuis le 1^{er} juillet 2019, étaient réversibles. Par ailleurs, à compter du 23 février 2021, l'Iran a décidé de suspendre l'application des mesures volontaires de transparence envisagées par le PAGC, notamment le protocole additionnel à son accord de garanties généralisées. Cependant, plus tard en février, l'AIEA et l'Organisation iranienne de l'énergie atomique sont parvenues à une entente technique bilatérale provisoire permettant à l'Agence de continuer de mener les activités de vérification et de contrôle nécessaires. Cette entente est arrivée à expiration le 24 juin, et l'Iran n'a pas indiqué s'il prévoyait de maintenir en place cet arrangement.

Les activités de contrôle et de vérification de l'Agence en République islamique d'Iran, notamment la collecte et le stockage continu de données par son matériel de contrôle et de surveillance, sont essentielles pour renforcer la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran. J'exhorte la République islamique d'Iran à reprendre l'entente technique provisoire avec l'Agence sans attendre, à éviter toute nouvelle mesure visant à réduire ses engagements et à reprendre l'application intégrale du Plan. L'Iran doit par ailleurs examiner attentivement les autres préoccupations afférentes à la résolution 2231 (2015) exprimées par les participants au Plan et par d'autres États Membres.

J'en viens maintenant aux dispositions énoncées à l'annexe B de la résolution, comme indiqué dans le onzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015). Premièrement, s'agissant des dispositions relatives au nucléaire, nous n'avons reçu aucune information au sujet de la fourniture, de la vente ou du transfert à destination de l'Iran d'articles liés au nucléaire et d'articles à double usage dans le domaine nucléaire entrepris en violation du paragraphe 2 de l'annexe B. Le Conseil de sécurité a continué d'examiner les demandes de fourniture, de vente ou de transfert d'articles liés au nucléaire et d'articles à double usage dans le domaine nucléaire à destination de l'Iran par l'intermédiaire de la filière d'approvisionnement. Une nouvelle proposition a été présentée par l'intermédiaire de la filière durant la période considérée, portant à 52 le nombre de propositions reçues depuis le 16 janvier 2016. Le Conseil a reçu huit notifications transmises en application du paragraphe 2 de l'annexe B concernant certaines activités liées au nucléaire et conformes au Plan.

Deuxièmement, en ce qui concerne les dispositions de la résolution relatives aux missiles balistiques, l'Allemagne, la Fédération de Russie, la France, Israël, la République islamique d'Iran et le Royaume-Uni ont informé le Secrétaire général et le Conseil de sécurité de tirs de missiles balistiques et d'un essai de lanceur spatial effectués par l'Iran en janvier et février 2021. Les informations fournies reflètent des vues divergentes entre ces États Membres s'agissant de déterminer si ces lancements sont conformes ou non à la résolution.

Troisièmement, en ce qui concerne les dispositions relatives au gel des avoirs, le Secrétariat n'a reçu aucune information officielle faisant état d'agissements contraires à ces dispositions.

Je termine en soulignant une fois de plus l'importance et la valeur du PAGC pour l'architecture internationale de non-prolifération ainsi que pour la sécurité régionale et internationale. En ce moment décisif, il est donc crucial que toutes les parties saisissent cette occasion pour remettre au plus vite le PAGC sur la bonne voie. Le PAGC redeviendrait ainsi un exemple puissant de diplomatie multilatérale efficace et montrerait que même les questions les plus contentieuses peuvent être réglées par le dialogue, l'entente et la réciprocité.

Enfin, je tiens à saluer le dynamisme de M^{me} Geraldine Byrne Nason, en tant que Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), et à l'assurer de notre plein appui. Je tiens également à remercier le Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe pour notre coopération continue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (*parle en anglais*) : C'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité durant la présidence estonienne, Monsieur le Président. Le protocole veut que je vous félicite de votre accession à la présidence, mais étant donné qu'il s'agit du dernier jour de votre présidence, je tiens à vous féliciter de votre présidence réussie, Monsieur le Président.

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole au Conseil aujourd'hui au nom du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Josep Borrell Fontelles, en sa qualité de Coordonnateur de la Commission conjointe créée en application du Plan d'action global commun (PAGC). Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, ainsi que M^{me} Rosemary DiCarlo et le Secrétariat pour le dévouement et le professionnalisme indéfectibles avec lesquels ils ont élaboré le onzième rapport sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2021/582). Je tiens également à remercier M^{me} Geraldine Byrne Nason, Ambassadrice de l'Irlande, pour le travail qu'elle a accompli en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), et pour son excellente coopération au cours de la période considérée, et je me réjouis à la perspective de poursuivre notre collaboration.

Depuis ma dernière déclaration, il y a six mois (voir S/2021/1324), on peut constater un regain d'optimisme en raison de l'amélioration de l'environnement

diplomatique entourant le Plan d'action global commun. Dans le même temps, en dépit de ce nouvel optimisme, de graves préoccupations subsistent.

Le Plan d'action, qui a été adopté il y a presque six ans, est le fruit d'un multilatéralisme efficace et témoigne du travail important accompli par les membres de la communauté internationale et par les membres du Conseil en particulier. Le PAGC a résisté à de fortes pressions ces dernières années, depuis le retrait des États-Unis de l'accord en 2018 et le rétablissement des sanctions, ainsi que les mesures successives prises par l'Iran qui sont incompatibles avec l'accord. Au cours de cette période, les autres participants au Plan d'action ont fait preuve de leur engagement à recourir à la diplomatie pour préserver cet accord. Toutefois, l'accord se trouve encore à un stade critique et doit être rétabli de toute urgence et être pleinement mis en œuvre. Il s'agit d'une responsabilité commune qui doit être entretenue et protégée par chacun d'entre nous.

Depuis notre dernière discussion sur l'application de la résolution 2231 (2015) au Conseil, nous avons intensifié nos efforts pour garantir la pleine mise en œuvre du Plan d'action par toutes les parties. À cette fin, nous nous félicitons de l'engagement dont ont fait preuve tous les participants au Plan d'action depuis le début du mois d'avril à Vienne sous les auspices de la Commission conjointe, dont le Haut-Représentant est le Coordonnateur, ainsi que des contacts qui ont été pris séparément avec les États-Unis. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les autorités autrichiennes d'avoir mis à notre disposition les installations nécessaires et un environnement propice à nos efforts diplomatiques, conformément à tous les protocoles relatifs à la maladie à coronavirus (COVID-19).

En outre, le Haut-Représentant n'a pas ménagé ses efforts et est resté en contact étroit avec tous les participants au PAGC et les États-Unis, et a appelé à la souplesse nécessaire en vue de prendre les décisions politiques difficiles requises pour remettre le PAGC sur les rails. Il est clair que le temps ne joue pas en notre faveur et que ce qui est encore possible aujourd'hui pourrait s'avérer impossible dans un avenir proche. Cette conjoncture propice ne durera pas longtemps et nous devons en profiter. Les efforts déployés par toutes les parties concernées témoignent de l'importance et de la valeur du PAGC. Cela prouve qu'il est impératif de poursuivre vigoureusement les efforts diplomatiques et d'appuyer les accords et les institutions multilatéraux.

Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'intention déclarée des États-Unis de réintégrer le PAGC, ainsi que de la volonté exprimée par ce pays de lever les sanctions qui y sont liées, conformément aux dispositions de l'accord nucléaire.

L'Union européenne reste pleinement attachée au PAGC et est déterminée à continuer à travailler en collaboration avec la communauté internationale pour le préserver. Dans le même temps, nous restons profondément préoccupés par le fait que l'Iran continue d'accumuler de l'uranium faiblement enrichi au-delà des seuils fixés au titre du Plan d'action. À l'heure actuelle, l'Iran est le seul État non doté d'armes nucléaires à produire de l'uranium enrichi à 60 %. En outre, la poursuite par l'Iran des activités de recherche-développement relatives aux centrifugeuses avancées, ainsi que ses activités liées à l'uranium métal, sont particulièrement préoccupantes. Ces activités sont incompatibles avec le PAGC. Elles suscitent également de graves préoccupations en matière de non-prolifération, notamment après la décision de l'Iran de suspendre la mise en œuvre du protocole additionnel et des dispositions du PAGC en matière de transparence, ce qui a considérablement réduit l'accès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à des informations essentielles sur le programme nucléaire iranien. Par conséquent, nous appelons l'Iran à mettre fin à ces activités et à recommencer à honorer pleinement ses engagements, dans les plus brefs délais.

Il est essentiel que l'Iran coopère pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les activités de vérification et de surveillance nécessaires, notamment les mesures de transparence, prévues par le PAGC, doivent reprendre. En outre, l'Iran doit coopérer pleinement et rapidement avec l'AIEA en ce qui concerne les quatre questions en suspens relatives aux garanties, qui ont été portées à l'attention du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, et apporter les éclaircissements nécessaires. Je tiens à souligner que l'Union européenne se félicite vivement du travail et du professionnalisme de l'AIEA. Son travail impartial et technique est de la plus haute importance et constitue une pierre angulaire de la crédibilité du Plan d'action.

Nous prenons note du fait que l'Iran a réaffirmé sa position, selon laquelle il est prêt à renouer avec la pleine application du Plan d'action. Je garde l'espoir qu'on continuera d'accorder l'espace nécessaire à la diplomatie en vue de remettre le Plan sur la voie de la pleine mise en œuvre dans un avenir très proche.

Nous devons reconnaître les pressions que l'absence d'avantages économiques concrets attendus par l'Iran en échange de l'accord et de la mise en

œuvre du Plan exercent sur le Plan d'action. Le retrait des États-Unis du PAGC en 2018 et le rétablissement des sanctions qui y sont liées ont entraîné de graves difficultés pour l'Iran, ainsi que pour les opérateurs économiques du monde entier, en ce qui concerne la poursuite des relations commerciales, notamment la préservation des circuits bancaires et de paiement. L'Union européenne, quant à elle, a levé toutes ses sanctions liées au nucléaire dès la conclusion de l'accord en 2015 et n'a ménagé aucun effort pour maintenir et promouvoir des relations économiques et commerciales avec l'Iran. Nous avons notamment apporté notre appui à la création et à la mise en service de l'Instrument de soutien aux transactions commerciales, mis en place par les pays européens pour permettre la poursuite des échanges commerciaux légitimes.

Le travail de la filière d'approvisionnement, en tant que mécanisme indépendant et transparent du Conseil de sécurité, reste important. Je suis heureux de constater que la filière continue d'être utilisée et qu'une nouvelle proposition a été transmise au Conseil de sécurité pour décision et approbation pendant la période considérée, tandis qu'une autre proposition qui était en cours d'examen pendant la période précédente a également été recommandée pour approbation. Le onzième rapport de la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre (voir S/2021/578) démontre que la filière est une mesure de confiance importante qui donne aux États Membres et aux acteurs du secteur privé l'assurance que les transferts de biens et de services à des fins nucléaires civiles sont pleinement conformes à la résolution 2231 (2015). L'Union européenne continuera à promouvoir l'utilisation de la filière d'approvisionnement qui, tout en permettant le commerce des articles visés avec l'Iran, garantit que les transferts effectués sont conformes au PAGC.

Dans le même temps, je me félicite également de la poursuite de la coopération entre l'Union européenne et l'Iran dans le domaine du nucléaire civil au titre de l'annexe III du PAGC, notamment en matière de sûreté nucléaire, malgré les défis posés par la COVID-19. La coopération dans le domaine du nucléaire civil permet non seulement de mieux comprendre les besoins de l'Iran en la matière, mais également de promouvoir la coopération dans des domaines qui sont essentiels pour la sécurité de l'Europe et de la région, tels que la sûreté nucléaire.

Si le Plan d'action traite des aspects liés à la non-prolifération nucléaire, nous sommes de plus en plus préoccupés par une série d'événements qui ne

relèvent pas du domaine nucléaire. L'Union européenne continue d'exhorter tous les acteurs à s'abstenir d'activités et de discours incendiaires qui exacerbent les tensions régionales et internationales et alimentent l'accroissement de la puissance militaire dans la région. L'Union européenne a exhorté à plusieurs reprises l'Iran à renoncer à des activités susceptibles d'exacerber la méfiance, comme les essais de missiles balistiques et les lancements de véhicules spatiaux, qui sont incompatibles avec la résolution 2231 (2015).

En conclusion, tirons le meilleur parti des efforts diplomatiques en cours visant à la réintégration des États-Unis dans le PAGC et à sa pleine mise en œuvre par toutes les parties. La persévérance, la souplesse et le pragmatisme, sur le long terme, constituent la base d'un cadre solide et durable, pierre angulaire d'une diplomatie multilatérale efficace. Le PAGC reste un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération, qui contribue à réduire les risques pour la sécurité régionale et mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Byrne Nason.

M^{me} Byrne Nason (*parle en anglais*) : Je prends la parole en ma qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Comme il s'agit de mon premier exposé en tant que Facilitatrice, je voudrais remercier les membres du Conseil de la confiance qu'ils m'ont accordée en me nommant à ces fonctions. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour promouvoir l'application de l'accord avec impartialité et dans la transparence. Je continuerai d'écouter tous les membres du Conseil et de travailler en étroite collaboration avec eux, alors que nous nous acquittons de notre responsabilité commune d'assurer la mise en œuvre intégrale et effective de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun (PAGC), qu'elle sous-tend. Je continuerai à entretenir un dialogue actif avec les États Membres, notamment la République islamique d'Iran, sur les questions liées à la mise en œuvre de cette résolution.

Je tiens à remercier mon prédécesseur, S. E. M. Philippe Kridelka, de la Belgique, et son équipe pour leurs contributions remarquables au cours des deux dernières années. Ses efforts et ceux des Facilitateurs qui l'ont précédé constituent une base solide pour nos

travaux et nos décisions à venir. Je tiens également à remercier le personnel du Secrétariat pour ses conseils et son appui inestimables.

J'en viens maintenant au onzième rapport de la Facilitatrice (voir S/2021/578), qui a été approuvé par tous les membres du Conseil. Je tiens à les remercier tous pour leur participation constructive à ce processus, dans un esprit de compromis et de souplesse. Ce rapport fournit un compte rendu factuel des activités menées en formation 2231, couvrant la période du 17 décembre 2020 au 24 juin 2021. Il comprend des communications pertinentes, résumées dans mon rapport, ainsi que les principaux aspects du fonctionnement de la filière d'approvisionnement. Les membres du Conseil peuvent se référer au rapport pour plus de détails, mais je souhaite mentionner trois points en particulier.

Tout d'abord, je tiens à signaler que le Conseil de sécurité a tenu le 24 juin une séance en formation 2231 pendant la période considérée, au cours de laquelle les représentants du Conseil de sécurité pour l'application de la résolution 2231 (2015) ont examiné les conclusions et recommandations figurant dans le onzième rapport du Secrétaire général (S/2021/582) sur la résolution 2231 (2015), avant sa publication. La Secrétaire générale adjointe DiCarlo a déjà évoqué certains de ces points dans son exposé. Un débat public a été tenu en formation 2231 sur les pourparlers en cours à Vienne, à la Commission conjointe et en marge de la Commission, sur les lancements de missiles balistiques par l'Iran et les évolutions plus larges liées à la résolution 2231 (2015).

Deuxièmement, au cours de la période considérée, 35 notes ont été distribuées aux membres de la formation 2231 du Conseil. J'ai également adressé 26 communications officielles aux États Membres et au Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe. J'ai reçu 26 communications de la part d'États Membres et du Coordonnateur. Parmi les communications distribuées figurent les deux rapports trimestriels réguliers publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique en février et mai 2021, ainsi que 19 mises à jour portant sur l'ensemble de la période considérée. Je ne saurais trop insister sur le rôle central, impartial et professionnel joué par l'Agence tandis qu'elle continue de mener ses activités de vérification et de surveillance en République islamique d'Iran, comme le demande la résolution 2231 (2015).

Par ailleurs, le 18 février, les États-Unis ont indiqué au Conseil de sécurité (voir S/2021/158) qu'ils avaient retiré leurs lettres du 20 août 2020 (voir S/2020/815),

du 21 août 2020 (S/2020/822) et du 21 septembre 2020 (S/2020/927). Tous les membres du Conseil ont ainsi clairement compris que la résolution 2231 (2015) reste en vigueur dans toutes ses parties.

Troisièmement, une seule nouvelle proposition a été soumise au Conseil de sécurité et approuvée par celui-ci au cours de la période considérée par le biais de la filière d'approvisionnement. Cette filière représente un mécanisme essentiel de transparence et de renforcement de la confiance dans le cadre du PAGC. Je constate que la filière est opérationnelle et efficace et je me joins aux encouragements exprimés par le Secrétaire général à l'intention de tous les participants au PAGC, des États Membres et du secteur privé pour qu'ils soutiennent et utilisent pleinement cette filière.

Comme l'a souligné la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le PAGC est une des grandes réussites de la non-prolifération nucléaire. C'est un exemple réussi de la manière dont nous pouvons travailler ensemble pour résoudre des problèmes persistants et difficiles par le dialogue et la diplomatie. Il reste le meilleur moyen de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, nous nous trouvons dans un nouvel environnement par rapport à ce que nous connaissions il y a six mois. Les pourparlers de Vienne offrent la perspective d'un retour des États-Unis au PAGC et d'une mise en œuvre complète et effective de l'accord par toutes les parties. J'espère que les pourparlers de Vienne aboutiront bientôt à une conclusion positive. Nous devons à notre tour continuer à jouer notre rôle en démontrant que la résolution 2231 (2015) fonctionne comme elle le devrait.

En conclusion, je souligne l'appel lancé au paragraphe 2 de la résolution 2231 (2015) demandant

« aux États Membres, aux organisations régionales et aux organisations internationales de prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer l'application du Plan d'action, et notamment... de s'abstenir de toute action susceptible d'entraver le respect des engagements pris en vertu du Plan d'action ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Byrne Nason de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux

séances du Conseil à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil de sécurité de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie nos intervenants pour leurs remarques.

Les États-Unis apprécient l'importance que l'ONU accorde à ce que le onzième rapport du Secrétaire général (S/2021/582) sur la résolution 2231 (2015) reflète équitablement l'environnement politique dans lequel nous nous trouvons actuellement, ainsi que le fait que le Secrétaire général voit d'un bon œil les discussions que nous tenons actuellement sur un éventuel retour mutuel au respect du Plan d'action global commun (PAGC). Nous apprécions également que les informations contenues dans le rapport sur des activités incompatibles avec la résolution jouissent d'une grande crédibilité. Ce rapport est un autre témoignage du rôle essentiel que joue le Secrétariat pour la formation 2231. Je tiens également à exprimer notre gratitude à l'Irlande pour son leadership en tant que Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et pour ses efforts en appui à la mise en œuvre de la résolution.

Le rapport souligne ce qui est apparent depuis un certain temps : l'Iran continue de faire fi de la disposition de la résolution 2231 (2015) qui demande à l'Iran de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. Nous partageons les préoccupations exprimées par le groupe E3 et Israël dans leurs lettres concernant les activités de l'Iran liées aux missiles balistiques, et nous rejetons les affirmations de la Russie et de l'Iran selon lesquelles ces activités ne sont pas couvertes par la résolution 2231 (2015). Ces activités sont clairement en contradiction avec la résolution.

Comme le montrent clairement les rapports du Secrétaire général (S/2021/582) et du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir S/2021/558), l'Iran poursuit ses mesures d'escalade, dont beaucoup dépassent les limites nucléaires fixées par le PAGC. En particulier, l'Iran continue d'installer et de faire fonctionner un nombre et des types de centrifugeuses au-delà des limites fixées par le PAGC ; de

produire des quantités et des niveaux d'enrichissement de l'uranium bien au-delà des limites fixées par l'accord, y compris l'enrichissement de l'uranium 235 jusqu'à 60 % ; et de produire de l'uranium métallique. Nous demandons instamment à l'Iran de s'abstenir de toutes nouvelles mesures d'escalade, et de revenir à la mise en œuvre intégrale de tous les engagements pris dans le cadre du PAGC, y compris ceux liés à la vérification, au contrôle et à la mise en œuvre du protocole additionnel par l'AIEA.

Nous constatons avec une grande inquiétude que, comme l'indique le rapport du Directeur général de l'AIEA, l'Iran n'a pas répondu à sa lettre demandant quelle est sa position concernant l'éventuelle poursuite de la collecte, de l'enregistrement et de la conservation des données nécessaires à la vérification du PAGC par les équipements de contrôle et de surveillance de l'AIEA, ainsi que la tenue et la conservation des registres correspondants. Nous demandons instamment à l'Iran de permettre la mise en œuvre de cet arrangement temporaire afin que la continuité de ces mesures de vérification puisse être maintenue. Nous appelons également l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA, conformément à l'accord de garanties généralisées qu'il a conclu en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, afin de régler sans plus tarder les questions en suspens liées aux garanties.

Au-delà de l'activité nucléaire iranienne, le soutien de l'Iran au terrorisme menace les forces et le personnel diplomatique des États-Unis ainsi que nos partenaires dans la région et ailleurs. C'est une source d'instabilité qui a un impact négatif sur des millions de civils. Nous continuerons à utiliser tous les outils à notre disposition pour contrer les activités déstabilisatrices de l'Iran dans la région et pour promouvoir l'application d'autres résolutions du Conseil de sécurité visant à lutter contre la prolifération des armes conventionnelles iraniennes, notamment l'interdiction de la résolution 1701 (2006) sur le transfert non autorisé d'armes et de matériel connexe au Hezbollah au Liban et l'interdiction de la résolution 2216 (2015) sur le transfert d'armes et de matériel connexe aux houthistes au Yémen.

Les États-Unis sont déterminés à faire en sorte que l'Iran n'acquière jamais l'arme nucléaire et nous estimons que la diplomatie, en coordination avec nos alliés et nos partenaires régionaux, est le meilleur moyen de s'en assurer. La dernière série de discussions à Vienne a permis de cristalliser les choix que l'Iran et les États-Unis devront opérer pour s'entendre au sujet d'un retour mutuel au respect du Plan d'action global commun.

Pour conclure, nous apprécions à sa juste valeur le travail que continuent d'effectuer le Secrétaire général et le Secrétariat et nous nous réjouissons à la perspective d'œuvrer côte à côte avec les États Membres pour concrétiser pleinement nos engagements.

M. Maman Sany (Niger) : Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer la convocation de cette séance d'information sur l'examen du onzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/582).

Je tiens à remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Facilitatrice, ainsi que M. Olof Skoog, Représentant de l'Union européenne, en sa qualité de coordinateur de la Commission conjointe au Conseil de sécurité, pour leurs présentations.

Ma délégation a pris note des conclusions et recommandations contenues dans le onzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) et appelle les États Membres et toutes les parties à l'accord à se conformer aux obligations auxquelles ils ont souscrit.

Je tiens à réaffirmer l'attachement du Niger à la pleine mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), qui a approuvé en 2015 le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien.

Ma délégation se félicite des discussions en cours à Vienne pour le retour des États-Unis dans le Plan d'action global commun afin de le revitaliser et de garantir sa pleine mise en œuvre par toutes les parties, dans la transparence.

À cet égard, la filière d'approvisionnement continue d'être un mécanisme essentiel de transparence et de renforcement de la confiance, garantissant que le transfert de biens nucléaires et à double usage liés au nucléaire et de services connexes vers la République islamique d'Iran est conforme à la résolution 2231 (2015), ainsi qu'aux dispositions et objectifs du Plan d'action global commun. C'est pourquoi, ma délégation appelle les États qui ne sont pas parties au Plan d'action global commun à s'abstenir de prendre des mesures qui entravent la capacité des parties restantes de s'acquitter pleinement de leurs engagements et lance un appel à tous les participants au Plan d'action, aux États Membres et aux secteurs concernés, à soutenir et utiliser pleinement ce canal.

L'importance de la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action global commun par toutes les parties a été soulignée lors de la réunion ministérielle de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la République islamique d'Iran qui s'est tenue virtuellement le 21 décembre 2020 et a été présidée par le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

L'expiration, le 24 juin 2021, de l'accord technique bilatéral temporaire, conclu le 24 mai 2021, entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran et son non-renouvellement constituent une source d'inquiétude et un revers pour le mécanisme de surveillance des activités du programme nucléaire en Iran. Ma délégation demande à la République islamique d'Iran d'examiner positivement les demandes de prorogation de l'AIEA, y compris celle relative à la collecte et au stockage ininterrompus de données par son équipement de contrôle et de surveillance, et de permettre à l'Agence de poursuivre ses travaux après le 24 juin.

Pour conclure, ma délégation reste inquiète par la tension qui règne actuellement dans la région du golfe Persique, et réitère l'appel lancé par le Secrétaire général à assouplir, pour des raisons humanitaires, toutes les mesures économiques unilatérales qui pourraient empêcher l'Iran de mobiliser les moyens de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ce geste de souplesse pourrait aussi avoir le mérite de contribuer à faire bouger certaines positions dans le cadre des négociations en cours.

M^{me} Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Skoog pour leurs exposés détaillés.

Je saisis cette occasion pour remercier l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), de sa direction compétente et de ses efforts inlassables pour faire en sorte que le rapport de la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre (voir S/2021/578) soit adopté dans les temps.

Je souhaite également la bienvenue aux représentants de l'Allemagne et de l'Iran à la présente séance.

L'évolution positive des négociations visant à relancer la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action

global commun et de la résolution 2231 (2015) observée au cours des six derniers mois est encourageante.

Malgré les divergences et les difficultés, les efforts continus des parties concernées dans le cadre des six cycles de pourparlers à Vienne ont offert une occasion précieuse d'avancer sur ce dossier. Nous nous joignons donc aux autres États Membres pour saluer cette action diplomatique et inviter les parties concernées à s'abstenir de durcir leur discours, ce qui pourrait remettre en cause la négociation actuelle sur cet accord historique et la résolution 2231 (2015).

Nous prenons note des conclusions du onzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2021/582) et des rapports du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les activités de vérification et de surveillance en République islamique d'Iran, conformément à la résolution 2231 (2015). Nous partageons également l'avis exprimé par plusieurs États Membres au sujet des informations qui figurent dans ces rapports à propos d'activités qui dépassent les limites fixées dans le Plan d'action global commun.

Dans ce contexte, nous exhortons toutes les parties prenantes à se conformer aux obligations énoncées dans la résolution. Nous appelons à la poursuite de la coopération entre l'Iran et l'AIEA à des fins de surveillance, car la transparence est un élément fondamental du renforcement de la confiance que doit susciter le Plan d'action.

Nous appelons également les parties concernées à poursuivre le dialogue et les négociations afin de régler les désaccords. Il est indispensable que toutes les parties fassent preuve de retenue et s'abstiennent de tout acte susceptible d'exacerber la situation, d'effriter la confiance et de faire monter la tension.

À ce titre, nous saluons toutes les contributions constructives apportées par la communauté internationale et les pays de la région aux efforts diplomatiques en cours, dans le but d'éviter toute retombée négative sur l'actuel processus de négociation et sur la stabilité régionale.

Nous avons toujours considéré le Plan d'action global commun et la résolution 2231 (2015) comme les meilleurs outils pour garantir une solution globale, à long terme et satisfaisante à la question nucléaire iranienne, ainsi que pour contribuer à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général selon laquelle ces deux

documents demeurent un succès de la diplomatie multilatérale et de la non-prolifération nucléaire et continuent de bénéficier du plein appui de la communauté internationale dans son ensemble.

En ce qui concerne la mise en œuvre des obligations de non-prolifération, nous préconisons d'encourager une mise en œuvre équilibrée des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que sont le désarmement, la non-prolifération des armes de destruction massive et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, la politique indéfectible du Viet Nam a toujours été de défendre le respect du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et les buts et principes qui y sont énoncés. Nous insistons sur l'extrême importance des principes de règlement des différends par des moyens pacifiques et de respect, de bonne foi, des obligations découlant du droit international.

Pour conclure, nous voudrions réaffirmer notre plein appui à toutes les contributions à même de concourir à créer un environnement propice au dialogue et à la coopération au Conseil de sécurité et au-delà dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement au Moyen-Orient.

M. Ben Lagha (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés détaillés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et la Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

La Tunisie se félicite de la reprise des discussions pour relancer le Plan d'action global commun et espère qu'un accord sera bientôt trouvé. En effet, nous considérons nous aussi que le Plan d'action constitue un ajout important au dispositif mondial de non-prolifération et que son rétablissement complet reste le meilleur moyen de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à la mise en œuvre complète et efficace de cet accord et de la résolution 2231 (2015) par toutes les parties.

Nous prenons note des divergences d'interprétation qui subsistent en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions de l'annexe B de la résolution 2231 (2015), en particulier s'agissant des activités liées aux missiles balistiques. Nous réaffirmons

également qu'il est important de prendre dûment en considération les préoccupations légitimes de la région en matière de sécurité, préoccupations qui n'ont pas été abordées dans le Plan d'action global commun. Entre-temps, nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute activité susceptible d'aggraver la méfiance et à participer au dialogue et aux négociations afin de réduire les tensions et d'aplanir les différends.

Enfin, je voudrais insister à nouveau sur l'importance cruciale que revêt pour la paix et la stabilité la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La Conférence des Nations Unies visant à élaborer un traité juridiquement contraignant portant création d'une telle zone, qui a tenu sa première session en 2018 et à laquelle tous les pays arabes et l'Iran ont participé de manière constructive, représente une étape positive vers cet objectif et mérite d'être pleinement appuyée. À cet égard, nous encourageons toutes les parties concernées à prendre part aux prochaines sessions de cette Conférence.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et l'Ambassadeur Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Je tiens en particulier à remercier de son exposé l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), et à lui exprimer ma reconnaissance pour les efforts qu'elle a déployés pour mettre la dernière main au rapport semestriel de la Facilitatrice (voir S/2021/602).

L'Inde appuie la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015). Nous avons toujours maintenu que toutes les questions liées au Plan d'action devaient être réglées de manière pacifique par le biais du dialogue et de la diplomatie et avons apporté notre soutien à tous les efforts qui contribuent à aborder et à résoudre de manière constructive les questions en suspens. Tous les participants doivent honorer leurs obligations respectives au titre de la résolution 2231 (2015). Nous espérons que le dialogue en cours portera ses fruits.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rôle et des efforts qu'elle continue de déployer pour garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous exhortons

l'Iran à continuer de coopérer avec l'AIEA dans le cadre de ses activités de vérification et en vue de régler toutes les questions en suspens.

Nous espérons que le Plan d'action global commun sera pleinement mis en œuvre par toutes les parties. Cela irait dans le sens des intérêts communs et à long terme de tous les pays.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Skoog et l'Ambassadrice Byrne Nason de leurs exposés.

Le Plan d'action global commun est le résultat diplomatique du travail mené d'arrache-pied par toutes les parties qui ont participé aux consultations et aux négociations. C'est là un exemple de multilatéralisme couronné de succès. L'accord est également une garantie essentielle pour le dispositif international de non-prolifération nucléaire, ainsi que pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Faisant complètement fi de l'opposition de la communauté internationale, les États-Unis ont pris la décision obstinée de se retirer unilatéralement de l'accord et ont continué à exercer une pression maximale sur l'Iran. Telle est la source du dilemme actuel en ce qui concerne la question nucléaire iranienne. Comme disent les Chinois, la personne la plus indiquée pour enlever la cloche au cou du tigre devrait être celle qui l'a attachée. Il incombe aux États-Unis, qui sont à l'origine de ce dilemme, de prendre l'initiative de revenir au Plan d'action global commun sans conditions préalables. Sur cette base, l'Iran devrait ensuite revenir lui aussi au plein respect de l'accord. Voilà la seule façon de remettre sur les rails l'accord sur le nucléaire iranien et de désamorcer les tensions dans la région.

Depuis le début de l'année, les parties concernées ont activement mis en œuvre le consensus obtenu à la réunion des Ministres des affaires étrangères en décembre afin de faciliter le retour des États-Unis et de l'Iran au respect de leurs obligations le plus rapidement possible. À l'heure actuelle, des progrès importants ont été accomplis dans les négociations correspondantes à Vienne, même s'il reste beaucoup à faire avant de parvenir au consensus. Nous espérons que toutes les parties œuvreront avec un sentiment d'urgence accru, prendront rapidement une décision politique, feront montre de souplesse et s'engageront à travailler à la réalisation du même objectif. Dans le même temps, elles doivent faire preuve de retenue, s'abstenir de toute action susceptible de compliquer plus encore la situation et s'efforcer de

parvenir à un consensus sur le retour au respect de l'accord le plus rapidement possible.

Je tiens tout particulièrement à souligner ici que les États-Unis ont indiqué à plusieurs reprises leur volonté de revenir dans l'accord. Ils ont déclaré que le multilatéralisme était de retour. Dans ce cas-là, les États-Unis devraient faire plus d'efforts et s'attacher sincèrement à parvenir à un consensus. La question de savoir s'ils pourront parvenir à un accord avec l'Iran et les autres parties concernées sur un retour au respect de leurs obligations sera le test décisif pour prouver qu'ils pratiquent véritablement le multilatéralisme.

Le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun a entraîné un grave déficit de confiance entre eux et l'Iran, ce qui entrave considérablement la reprise de leurs négociations sur un retour à l'accord. Craignant que les États-Unis ne claquent à nouveau la porte, l'Iran a demandé à l'Administration américaine actuelle de fournir des garanties contre un nouveau retrait unilatéral. Cette demande est tout à fait compréhensible, et les États-Unis devraient y répondre. Nous espérons que toutes les parties adopteront une attitude positive et feront preuve de sagesse politique pour trouver une solution.

En tant que membre de la communauté internationale, l'Iran a le droit d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Les parties ont une compréhension différente de la nature du programme de missiles et du programme spatial de l'Iran. Si cela est jugé nécessaire, les parties peuvent établir une nouvelle plate-forme ou utiliser d'autres instances appropriées pour aborder cette question, afin d'éviter toute confusion dans les négociations sur le retour à la conformité, car cela compliquerait et entraverait le processus de négociation.

Les sanctions unilatérales sapent la coopération mutuellement bénéfique entre les pays. Ces mesures sont contraires à l'équité et à la justice internationales, constituent une violation flagrante du droit international et ont des conséquences négatives sur les relations internationales. La communauté internationale a demandé à maintes reprises aux États-Unis de lever les sanctions contre l'Iran, et le Secrétaire général a plusieurs fois soulevé cette question dans son rapport (S/2021/582). Nous espérons que les États-Unis y prêteront attention et répondront positivement durant les négociations.

La Chine rejette catégoriquement toutes les sanctions unilatérales illégales imposées par les États-Unis. Toutes les mesures illégales qu'ils ont prises, qu'il

s'agisse de sanctions contre l'Iran ou de mesures extra-territoriales visant des entités et des personnes tierces, y compris des entités et des personnes chinoises, doivent être levées immédiatement. Cela aiderait l'Iran à récolter les dividendes économiques qui sont légitimement les siens, créerait les conditions permettant à toutes les parties de rétablir une coopération économique et commerciale normale avec ce pays et ouvrirait la voie à des négociations aboutissant à un retour à l'accord.

La question du nucléaire iranien a des répercussions sur la situation au Moyen-Orient. La préservation du Plan d'action global commun serait propice au maintien de la sécurité et de la stabilité régionales. Cela va dans le sens des intérêts de toutes les parties, y compris celles de la région du Golfe. Néanmoins, les questions de sécurité régionale ne doivent pas être directement liées au Plan d'action global commun. Partant du principe que celui-ci est respecté, la Chine a proposé qu'une plate-forme de dialogue multilatéral soit établie dans la région du Golfe afin d'encourager les pays de la région à parvenir à un consensus sur les questions de sécurité régionale par le dialogue et la concertation.

Le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères chinois, M. Wang Yi, s'est rendu dans la région en mars de cette année. Au cours de sa visite, il a présenté une proposition en cinq points, qui prévoit notamment la promotion du respect mutuel, la défense de l'équité et de la justice, la réalisation de la non-prolifération, la promotion conjointe de la sécurité collective et l'accélération de la coopération pour le développement. Cette proposition reflète la sincérité de la Chine s'agissant de promouvoir la paix dans la région et son sens aigu des responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Préserver le PAGC signifie encourager le multilatéralisme, préserver l'équité et la justice internationales et défendre l'autorité du Conseil de sécurité. La Chine a toujours participé de manière constructive aux négociations pertinentes du PAGC et joue un rôle important dans la promotion du consensus et le règlement des différends entre les parties. La Chine continuera de jouer un rôle constructif pour contribuer à la conclusion dans les plus brefs délais des pourparlers pour revenir au respect du Plan d'action, faire en sorte qu'on se rapproche d'un règlement politique sur la question nucléaire iranienne, préserver le régime international de non-prolifération nucléaire et promouvoir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M^{me} Prince (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Skoog et l'Ambassadrice Byrne Nason, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste attachée à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2231 (2015), et nous continuons d'appuyer fermement le Plan d'action global commun (PAGC). Le PAGC est sans aucun doute un triomphe de la diplomatie multilatérale ainsi qu'un pilier central du dispositif mondial de non-prolifération nucléaire. Sa préservation et sa relance sont capitales pour préserver la paix et la stabilité au Moyen-Orient, et même dans le monde entier.

Nous regrettons profondément le retrait des États-Unis de l'accord en mai 2018, ainsi que leurs décisions ultérieures de réimposer des sanctions et de mettre fin aux dérogations. Ces actions sont contraires aux exigences et aux objectifs de la résolution 2231 (2015) et du PAGC. Nous continuons d'exhorter les États-Unis à réintégrer l'accord et, en outre, nous appelons à la levée de toutes les mesures coercitives unilatérales. En plus d'aller à l'encontre de la résolution 2231 (2015) et d'être en contradiction avec les objectifs du PAGC, ces mesures affaiblissent l'économie iranienne et entravent considérablement la capacité de l'Iran de faire efficacement face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous avons pris acte de la notification envoyées, en février de cette année, par les États-Unis, indiquant qu'ils retireraient leurs lettres adressées au Conseil de sécurité en août et septembre 2020. Nous nous félicitons de cette décision. Nous espérons qu'elle favorisera la création d'un climat propice à la coopération internationale.

Nous regrettons la décision de l'Iran de cesser d'honorer plusieurs de ses engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du PAGC. La République islamique d'Iran a déclaré que ces mesures étaient réversibles, puisqu'elle les a prises après le retrait des États-Unis de l'accord. Nous exhortons donc la République islamique d'Iran à recommencer à s'y conformer pleinement afin de s'acquitter de la totalité de ses obligations.

Le mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui consiste à promouvoir l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de la science et de la technologie nucléaires, est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous continuons de l'appuyer. L'arrêt récent des activités de vérification et de

surveillance de l'Agence en République islamique d'Iran est préoccupant, car il entrave la capacité de l'Agence d'évaluer le respect des engagements de l'Iran en matière nucléaire, ce qui nuit à la transparence et à la confiance. Nous demandons instamment à l'Iran de prolonger l'accord de surveillance et de rétablir l'accès de l'Agence, conformément à la résolution 2231 (2015) et au PAGC.

La résolution 2231 (2015) et le PAGC ont été conçus non seulement pour garantir la nature pacifique du programme nucléaire de la République islamique d'Iran, mais aussi pour promouvoir un climat propice au développement de relations commerciales et économiques normales avec le pays. À cet égard, il est primordial que la filière d'approvisionnement et l'Instrument de soutien aux échanges commerciaux continuent de bien fonctionner.

Ce n'est que par un attachement au dialogue et à la négociation et par le respect effectif de toutes les obligations que nous pourrions surmonter les différends actuels. Par conséquent, nous appuyons le processus diplomatique en cours à Vienne, et nous nous félicitons des progrès accomplis jusqu'à présent. Nous implorons les parties de rester attachées à la préservation de l'accord et de continuer à collaborer de manière constructive dans un esprit de respect mutuel et de compromis. En outre, nous exhortons l'ensemble de la communauté internationale à s'abstenir de tout acte ou propos provocateur susceptible d'attiser les tensions et de décourager les échanges positifs.

Le PAGC reste la seule voie viable pour garantir une solution pacifique, globale et à long terme à la question nucléaire iranienne. C'est pourquoi la communauté internationale doit appuyer, comme elle doit appuyer tous les instruments multilatéraux similaires.

En tant que membre de la zone de paix de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et partie au Traité de Tlatelolco, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme sa volonté de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et reste fermement attachée au désarmement, un objectif qui est inextricablement lié à la non-prolifération.

Pour terminer, nous félicitons l'Estonie pour sa présidence bien organisée et fructueuse.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer le onzième rapport du Secrétaire général sur l'application

de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2021/582) et remercier le Secrétariat du sérieux dont il ne cesse de faire preuve et de l'appui qu'il a apporté au Secrétaire général pour permettre l'élaboration du rapport. Nous remercions également la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et son équipe des efforts déployés pour rédiger un rapport de la Facilitatrice (voir S/2021/602) équilibré et précis.

Nous souscrivons aux conclusions du Secrétaire général et restons attachés à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun (PAGC) et de la résolution 2231 (2015). C'est pourquoi nous prenons part aux pourparlers à Vienne visant à trouver une solution diplomatique pour relancer le PAGC et en rétablir les avantages. Notre priorité est que les États-Unis reviennent dans l'accord, que l'Iran recommence à respecter ses engagements et que les avantages de l'accord soient rétablis pour tous. Les pourparlers ne peuvent pas être illimités dans le temps, et l'heure de prendre une décision approche à grands pas. Nous ne pouvons pas garantir que les mêmes conditions pour un accord seront proposées plus tard dans le courant de l'année.

Nous restons profondément préoccupés de constater que l'Iran continue de violer ses engagements en matière nucléaire, notamment avec les mesures d'escalade prises depuis janvier. Collectivement, ces mesures posent un risque important de prolifération nucléaire. Elles ont des conséquences irréversibles sur les capacités nucléaires de l'Iran et compromettent les avantages du PAGC en matière de non-prolifération. Dans ce contexte, nous sommes également préoccupés par le maintien des limites imposées aux activités de contrôle et de surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en Iran. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'AIEA et autoriser un accès sans entrave à tous les sites et activités concernés afin que l'Agence puisse continuer de s'acquitter de son mandat d'établissement de rapports en vertu de la résolution 2231 (2015).

L'année 2021 est également marquée par la poursuite des activités déstabilisatrices de l'Iran dans la région du Moyen-Orient, y compris des activités contraires à la résolution 2231 (2015). Les technologies des missiles balistiques de l'Iran constituent une menace pour la sécurité régionale, notamment en tant que vecteur potentiel d'armes de destruction massive.

Nous nous félicitons des pourparlers entre l'Arabie saoudite et l'Iran. Le dialogue est la pierre angulaire de la désescalade des tensions régionales. Nous prenons

acte des observations faites par le futur Président iranien, M. Raisi, qui a déclaré, le 18 juin, que son administration est ouverte à la poursuite du dialogue avec l'Arabie saoudite. Nous exhortons tous les partenaires régionaux à collaborer de manière constructive pour améliorer la sécurité et la prospérité de la région.

Nous appelons le Président élu Raisi à donner un nouveau cap à l'Iran. Il peut le faire en répondant aux préoccupations que suscite le programme nucléaire iranien, en mettant fin aux activités déstabilisatrices de l'Iran et à ses violations des droits humains et en libérant les ressortissants britanniques détenus en Iran. Faire respecter le régime de non-prolifération nucléaire, veiller à l'autorité et l'intégrité du Conseil de sécurité et améliorer la sécurité régionale doivent rester nos objectifs communs.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et l'Ambassadeur Olof Skoog de leurs exposés. Je sais également gré à l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason pour son rapport en qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (voir S/2021/602), et je salue la présence des représentants de l'Iran et de l'Allemagne.

Depuis l'adoption du Plan d'action global commun conclu en 2015 entre l'Iran, d'une part, et les cinq membres permanents du Conseil et l'Allemagne, de l'autre, le Mexique l'a appuyé car il est convaincu qu'il s'agit d'un exemple de réussite de la diplomatie multilatérale et d'un élément clef pour la stabilité de l'architecture internationale de non-prolifération nucléaire. En soi, l'accord représentait un changement important dans la manière dont le Conseil de sécurité entendait aborder la question du programme nucléaire iranien, en délaissant le régime des sanctions et la confrontation pour privilégier une approche collaborative.

Le Mexique estime qu'il est important de reconnaître que revenir au Plan d'action ne nécessite aucune condition préalable. Pour ce faire, il faudrait que les États-Unis lèvent leurs sanctions unilatérales contre l'Iran et que ce dernier renoue avec tous les engagements qu'il a pris en 2015. Si nous comprenons la position de ceux qui considèrent qu'il est prioritaire de remédier à la dynamique sécuritaire plus large de la région, mon pays estime que, dans ce sens, il serait souhaitable d'engager un dialogue et d'opter pour des accords distincts qui n'entravent ni la pleine application de la résolution 2231 (2015) ni la perspective d'un retour au Plan d'action.

Nous sommes préoccupés par les activités mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/582) et dans le rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir S/2021/239), notamment en ce qui concerne l'enrichissement jusqu'à 60 % de l'uranium 235, ainsi par que les recherches lancées sur des questions plus pointues telles que l'uranium métal et la modernisation des centrifugeuses au-delà des limites convenues dans le Plan d'action. De même, il est préoccupant que les inspecteurs de l'AIEA se voient restreindre l'accès aux installations et sites non déclarés en vertu du protocole additionnel.

Si la transparence et la coopération sont des éléments cruciaux pour le bon fonctionnement du Plan d'action, l'Iran doit renoncer aux activités qui vont au-delà des accords conclus dans le cadre dudit Plan, et nous appelons à renouveler l'entente provisoire obtenue avec l'AIEA afin de préserver les activités de vérification et de contrôle. Quant aux activités liées aux missiles, au-delà des accusations réciproques, force est de reconnaître que ces tirs et les ripostes qu'ils suscitent nous éloignent toujours plus du climat et de la confiance requis actuellement. Nous demandons instamment à tous les acteurs de faire preuve de la plus grande retenue et d'éviter toute action ne contribuant pas à une détente.

Le Mexique est attaché à la réalisation et la pérennisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui passe par le respect des engagements et obligations découlant des divers instruments juridiques à notre disposition, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Mon pays cherche à renforcer et à préserver le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire établi par le TNP et défend donc avec constance le droit de tous les pays à bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Mais il est clair que ce droit va de pair avec l'obligation de respecter tous les engagements et obligations prévus par le TNP, en particulier s'agissant d'une entière coopération avec l'AIEA.

Il s'agit donc de rétablir un climat de pleine confiance et, dans ce contexte, nous attendons avec optimisme l'issue des pourparlers qui se déroulent à Vienne. Nous pensons qu'un retour au respect intégral de la résolution 2231 (2015) est indispensable pour régler les différends par des solutions multilatérales, ainsi que pour assurer le développement pacifique du programme nucléaire iranien et la stabilité au Moyen-Orient. Nous exhortons donc les parties au Plan d'action

global commun à régler leurs différends, et à reprendre rapidement la mise en œuvre de leurs engagements au titre de cet accord.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Skoog de leurs exposés. Nous saluons le onzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/582), ainsi que le rapport de la Commission conjointe sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement (voir S/2021/578). Nous avons pris bonne note des deux rapports, de leurs conclusions et de leurs recommandations.

L'Irlande reste fermement attachée au Plan d'action global commun. Comme le montrent clairement les trois rapports dont nous sommes saisis aujourd'hui, le Plan d'action est une réalisation importante de la diplomatie multilatérale et de la non-prolifération nucléaire et sa mise en œuvre intégrale reste le meilleur moyen de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Nous nous félicitons des mesures positives prises ces six derniers mois, notamment le fait que États-Unis ont cessé de revendiquer le rétablissement des sanctions. Nous sommes très favorables aux pourparlers en cours à Vienne dans le cadre de la Commission conjointe. Nous saluons l'engagement des États-Unis de revenir dans le giron du Plan d'action global commun, de même que l'engagement de toutes les parties aux pourparlers. Nous espérons que ces négociations, menées sous la présidence de l'Union européenne, aboutiront rapidement à un accord sur le retour des États-Unis dans le Plan d'action et sur la mise en œuvre pleine et effective, par toutes les parties, des engagements pris dans le cadre du Plan, notamment le retour de l'Iran à la conformité. Il est impératif de saisir cette occasion.

L'Irlande est profondément préoccupée par les mesures prises par l'Iran au regard des engagements nucléaires qu'il a contractés en vertu du Plan d'action. Comme l'a indiqué l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), il s'agit notamment de l'enrichissement de l'uranium jusqu'à 60 %, de l'installation de nouvelles centrifugeuses avancées et de la production d'uranium métal. Nous sommes vivement préoccupés par ces activités, en particulier par l'irréversibilité des connaissances qu'elles permettent d'acquérir. Nous exhortons une nouvelle fois l'Iran à respecter pleinement les engagements pris dans le cadre du Plan d'action global commun.

Nous nous inquiétons profondément de la décision de l'Iran de cesser de mettre en œuvre, à compter du 23 février, les mesures volontaires de transparence envisagées dans le Plan d'action. Il est crucial que l'Iran coopère pleinement avec l'AIEA pour assurer la pleine mise en œuvre de toutes les mesures de contrôle et de vérification, en particulier le protocole additionnel à son accord de garanties. À cet égard, nous appelons l'Iran à reprendre sans délai une pleine coopération avec l'AIEA. C'est important pour le respect de ses engagements au titre du Plan d'action global commun, mais c'est également crucial pour que la communauté internationale ait confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Nous avons regretté que la précédente Administration des États-Unis ait décidé de quitter le Plan d'action global commun et d'imposer des sanctions. Nous appelons les États-Unis à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre pleine et adéquate du PAGC et de la résolution 2231 (2015), notamment en ce qui concerne la levée des sanctions. Il est important que le peuple iranien perçoive des avantages tangibles liés au Plan.

Il était prévu que le PAGC crée un espace en vue de renforcer la confiance entre les parties, ce qui permettrait de coopérer pour régler d'autres problèmes dans la région. Nous soulignons également que toutes les parties doivent s'abstenir de tout acte, notamment les tirs de missiles, qui pourrait nuire à la confiance et à la stabilité dans la région. L'Irlande appuie l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États, y compris ceux de la région, afin qu'ils soutiennent le Plan.

Il importe que nous, qui sommes ici à New York, montrions que la résolution 2231 (2015) fonctionne comme prévu. L'Irlande continuera d'appuyer tous les efforts à cette fin.

Enfin, pour terminer, je tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que votre excellente équipe pour la grande efficacité de votre présidence durant le mois de juin. En tant qu'État qui est également membre de l'Union européenne, nous sommes fiers de la manière dont l'Estonie a dirigé nos travaux ce mois, et je tiens à vous adresser mes sincères *comhghairdeas leat*, qui veut dire « félicitations » en irlandais, ma langue.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, le Chef de la Délégation de l'Union européenne ainsi que la

Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) de leurs présentations.

Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) en décembre 2020 (voir S/2020/1324), on note à la fois une dynamique constructive de retour vers l'accord nucléaire iranien et une série d'événements préoccupants.

La France se fait l'écho du soutien exprimé au processus de négociation en cours à Vienne sur le retour des États-Unis et de l'Iran à la mise en œuvre de tous les engagements au titre de l'accord nucléaire iranien et de la résolution 2231 (2015). La France y prend activement part, notamment avec ses partenaires des E3, de manière exigeante, en particulier sur le plan de la préservation des avantages en matière de non-prolifération que présente l'accord, et pragmatique, car la priorité est de stabiliser rapidement la situation nucléaire en Iran. Après six sessions de négociation, les paramètres de ce retour à l'accord sont clairement identifiés et les questions les plus difficiles restent à résoudre.

Il est désormais crucial que les arbitrages courageux qui s'imposent soient pris pour conclure la négociation et permettre le retour rapide de toutes les parties à l'accord. Nous continuerons de mobiliser tous nos efforts pour permettre une conclusion rapide de la négociation. Ce processus ne peut durer indéfiniment, car les paramètres et les bénéfices d'un retour à l'accord ne seront plus les mêmes au-delà d'un certain délai.

En dépit du lancement de ce processus il y a maintenant trois mois, la situation nucléaire a continué de se dégrader en Iran. L'Iran développe des activités nucléaires particulièrement sensibles, en violation des dispositions du Plan d'action global commun : la recherche et le développement sur la production d'uranium métal ; l'enrichissement de l'uranium d'abord à 20 % depuis le début de l'année, puis à un taux de 60 %, sans qu'il n'y ait aucun besoin civil en Iran pour de tels taux d'enrichissement ; l'accumulation de centrifugeuses avancées dans les installations d'enrichissement, etcetera. En conséquence, l'Iran n'a aujourd'hui jamais été aussi près d'une capacité du seuil.

En outre, l'Iran a suspendu depuis plus de quatre mois la mise en œuvre des mesures de vérification et de transparence volontaires prévues par l'accord de Vienne, notamment le protocole additionnel. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a informé le Conseil que ses activités ont été entravées par cette décision. Un dispositif a été mis en place pour préserver

la possibilité pour l'AIEA de restaurer à l'avenir, dans le cadre d'un retour à l'accord, la continuité de sa connaissance du programme nucléaire. Mais ce dispositif est arrivé à échéance le 24 juin dernier et l'Iran n'a à ce stade pas confirmé à l'AIEA qu'il entendait poursuivre la mise en œuvre de ces dispositions.

Il est très préoccupant de constater que l'AIEA n'est plus en mesure de remplir pleinement la mission de vérification et de contrôle pour laquelle le Conseil de sécurité l'a mandatée dans le cadre de la résolution 2231 (2015). Nous appelons donc l'Iran à reprendre la coopération avec l'AIEA et à restaurer l'ensemble de ses accès, sans délai.

Les événements nucléaires en Iran sont également préoccupants au regard de la poursuite durant le dernier semestre d'activités balistiques contraires à la résolution 2231 (2015). La France est particulièrement préoccupée par la prolifération d'activités et de technologies de missiles dans la région, notamment dans le domaine balistique, qui ont un effet particulièrement déstabilisant.

Pour la France, la pleine mise en œuvre de l'accord sur le nucléaire iranien et de la résolution 2231 (2015) est une nécessité à la fois de non-prolifération et pour la stabilité du Moyen-Orient. Notre priorité est de rechercher rapidement la conclusion des négociations actuelles sur le retour à l'accord afin de lui redonner aussi vite que possible plein effet.

Nous ne pourrions pas en rester là : au-delà de cet accord nucléaire, nous avons d'autres sujets de préoccupation pour la sécurité régionale et internationale, qui devront être traités avec nos partenaires et les États de la région.

M. Kiboïno (Kenya) (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance d'information semestrielle, je félicite l'Irlande en sa qualité de Facilitatrice chargée de promouvoir la mise en œuvre du processus de la résolution 2231 (2015). Je remercie également la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, et S. E. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons par ailleurs la présence des représentants de l'Allemagne et de la République islamique d'Iran.

Le Kenya est fermement convaincu que le désarmement nucléaire mondial et la non-prolifération des armes nucléaires constituent la principale garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Nous considérons le Plan d'action global commun (PAGC) et

la résolution 2231 (2015) comme des acquis et des mécanismes multilatéraux essentiels dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Le Kenya salue les efforts diplomatiques en cours, qui ont débuté à Vienne le 6 avril et qui visent essentiellement à relancer le PAGC. La décision prise par le Gouvernement des États-Unis de réaffirmer les mesures et les dispositions figurant dans la résolution 2231 (2015) en début d'année a constitué un préambule important à ces efforts. Nous encourageons les pays voisins concernés dans la région à collaborer de manière constructive pour contribuer à l'application du PAGC et de la résolution 2231 (2015).

Par ailleurs, nous demandons instamment à toutes les parties au PAGC de faire en sorte que les pourparlers en cours permettent de combler les lacunes et les défaillances de ce mécanisme créé en 2015. Spécifiquement, les pourparlers doivent générer des mesures et des dispositions claires et pratiques qui placent la feuille de route adoptée dans le cadre des impératifs actuels, notamment les suivants.

Premièrement, les États-Unis et la République islamique d'Iran doivent recommencer à appliquer pleinement et effectivement le PAGC et la résolution 2231 (2015) ; deuxièmement, toutes les parties doivent honorer leurs engagements en vertu de l'accord de 2015 sur le nucléaire iranien, notamment la levée des sanctions supplémentaires et de toutes les mesures de représailles, qui sont contraires aux principes et aux procédures énoncés dans le PAGC ; troisièmement, il faut davantage recourir au mécanisme de règlement des différends du PAGC afin de régler les différends et de préserver les accords conclus grâce au Plan ; et, enfin et surtout, les importants travaux de vérification et de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doivent se poursuivre sans entrave sur le terrain.

Nous encourageons l'Iran à recommencer à appliquer pleinement son accord de garanties avec l'AIEA et les mesures volontaires de transparence et de mise en œuvre. L'Iran doit notamment s'approprier le Plan d'action et s'engager en sa faveur en respectant ses dispositions et en s'abstenant de revenir sur les mesures irréversibles qu'il a déjà prises.

La résolution 2231 (2015) souligne que les efforts politiques et diplomatiques qui ont abouti à l'adoption du Plan d'action visaient notamment à garantir le développement économique et technologique de l'Iran

dans le domaine des activités nucléaires pacifiques. Par conséquent, nous exhortons la Commission conjointe à continuer de s'attacher à préserver l'approche basée sur l'intégrité, la transparence et la confiance de la filière d'approvisionnement afin de faciliter la poursuite des échanges commerciaux avec la République islamique d'Iran et des transferts pertinents dans le cadre du Plan d'action.

Je voudrais réitérer que le respect par toutes les parties des dispositions du Plan d'action et des mécanismes qui ont été mis en place est une première étape essentielle qui permettra de renforcer la confiance entre toutes les parties et les États voisins en vue d'assurer la stabilité à long terme de la région du Moyen-Orient. En effet, l'utilité du Plan d'action ne sera évidente que lorsque ses dispositions seront pleinement appliquées. On ne peut pas et on ne doit pas juger de son utilité sur la base du non-respect de ses dispositions.

Pour terminer, et dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et en respectant le cadre mis en place par le Plan d'action et le rôle de l'AIEA, le Kenya exhorte le Conseil de sécurité à intégrer dans ses considérations la possibilité de renforcer l'application pacifique de la technologie nucléaire dans les projets de développement industriel, notamment dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé, de la planification énergétique et de la gestion de l'eau, dans l'intérêt du peuple iranien et de la stabilité de la sous-région dans son ensemble.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que toute l'équipe estonienne, pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de juin.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants de leurs exposés.

La Norvège se félicite de la publication du onzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/582). Nous partageons son avis et celui d'autres membres du Conseil selon lequel le Plan d'action global commun (PAGC), qui a été entériné par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015), continue d'être un succès sur le plan de la diplomatie multilatérale. Le PAGC a renforcé la non-prolifération nucléaire mondiale et joue un rôle important pour la stabilité et la sécurité régionales et internationales. Sa pleine mise en œuvre, avec l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, revêt la plus haute importance.

Au cours des dernières années, le Plan d'action a été mis à rude épreuve. Nous restons convaincus que sa mise en œuvre intégrale et effective est le meilleur moyen dont nous disposons pour renforcer la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. À cet égard, nous nous associons au Secrétaire général et aux autres membres du Conseil pour saluer le travail professionnel, factuel et impartial de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous restons également attachés aux efforts visant à faciliter des échanges commerciaux légitimes avec l'Iran, et nous nous associons au Secrétaire général pour appeler les États Membres à collaborer efficacement, notamment au moyen de l'Instrument de soutien aux échanges commerciaux, pour que leurs opérateurs économiques puissent commercer avec l'Iran.

La Norvège regrette la décision des États-Unis de se retirer du PAGC en 2018 et de réimposer unilatéralement des sanctions. Par ailleurs, nous déplorons vivement la série de mesures préoccupantes prises par l'Iran depuis 2019, qui vont à l'encontre de ses engagements en matière nucléaire. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, l'AIEA a confirmé que la République islamique d'Iran avait installé de nouvelles centrifugeuses avancées, entamé des activités de recherche-développement à des fins de production d'uranium métal et procédé à l'enrichissement de l'uranium jusqu'à 60 %. Le rapport du Secrétaire général indique en outre que les décisions de l'Iran ont eu une incidence sur les activités de vérification et de surveillance de l'AIEA, notamment sur l'établissement des rapports prévus au titre de la résolution 2231 (2015). Ces mesures portent directement atteinte aux décisions de la communauté internationale.

Cette tendance à l'escalade est alarmante et doit être inversée. Nous exhortons l'Iran à se conformer pleinement au Plan d'action à nouveau, à reprendre l'application provisoire du protocole additionnel et d'autres mesures de transparence et à recommencer à coopérer pleinement avec l'AIEA. Nous soulignons l'importance de trouver une solution urgente et claire pour permettre à l'Agence de récupérer et de rétablir la nécessaire continuité des connaissances. Nous partageons les préoccupations portées à l'attention du Secrétaire général concernant plusieurs tirs de missiles balistiques et un essai de lanceur spatial et nous encourageons l'Iran à répondre à ces préoccupations. Comme plusieurs États l'ont souligné, ces activités vont à l'encontre du paragraphe 3 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015).

La situation en matière de sécurité dans la région reste tendue et imprévisible. Nous appelons toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue et à éviter toute action qui pourrait contribuer à une escalade. La Norvège maintient son appui sans faille à un dialogue diplomatique constructif visant à réduire les tensions et à renforcer la confiance et la coopération.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous saluons les efforts actuellement déployés par les autres participants au Plan d'action et par les États-Unis en vue d'une éventuelle réintégration des États-Unis dans l'accord et de la reprise par l'Iran de la pleine application du Plan d'action. L'application intégrale et effective du PAGC par toutes les parties contribuera à instaurer la confiance, la stabilité et de la sécurité dans la région et au-delà.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Olof Skoog, ainsi que la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et Représentante permanente de l'Irlande, M^{me} Geraldine Byrne Nason, de leurs exposés.

La réunion d'aujourd'hui se tient dans un contexte complètement différent de celui d'il y a six mois. Nous avons laissé derrière nous les tentatives illégitimes des États-Unis de rétablir les sanctions de l'ONU contre l'Iran et d'imposer à l'Iran un embargo sur les armes d'une rigueur sans précédent par l'entremise du Conseil de sécurité. Le Conseil a rejeté à l'unanimité ces manœuvres destructrices. Au début de l'année, nos collègues américains ont officiellement retiré leurs prétentions illégitimes à déclencher un mécanisme de retour aux sanctions. Nous avons donc tourné définitivement la page sur cette question.

Un processus diplomatique visant à rétablir le plein fonctionnement du Plan d'action global commun (PAGC) bat son plein à Vienne et les contours d'un accord futur se dessinent déjà. Il existe une compréhension commune de la manière de progresser vers les objectifs fixés.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2021/582) est un autre signe que la tendance générale se stabilise par rapport à l'année dernière. Il confirme que le régime mis en place par la résolution 2231 (2015) continue de fonctionner. Aucun événement extraordinaire qui aurait pu l'influencer n'est mentionné dans le rapport.

À cet égard, je voudrais appeler l'attention sur le constat du Secrétaire général selon lequel, au cours de la période considérée, il n'a reçu aucune information au sujet

« de la fourniture, de la vente, du transfert ou de l'exportation à destination de la République islamique d'Iran d'articles liés au nucléaire, entrepris de manière contraire au paragraphe 2 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) » (*S/2021/582, par.7*).

En outre, selon le paragraphe 9 du rapport, le Secrétaire général n'a reçu aucune information officielle au sujet des transferts qui auraient été entrepris de manière contraire au paragraphe 4 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015), notamment sur des transferts liés aux missiles balistiques depuis la République islamique d'Iran.

Je tiens à souligner que ce sont les conclusions du Secrétaire général, et non de la Fédération de Russie. Dans notre lettre rédigée à la suite des déclarations faites par plusieurs pays, nous avons expliqué en détail que les accusations de nos collègues occidentaux concernant le programme de missiles balistiques de l'Iran étaient sans fondement. Il s'agit simplement d'affirmations fondées sur la notion de « hautement probable ». Aucun fait n'a été mentionné dans leurs accusations. Cela est également confirmé par le Secrétaire général. Il est étrange et doublement inacceptable d'entendre parler de violations des dispositions relatives aux missiles balistiques de la résolution 2231 (2015) de la part du représentant des États-Unis d'Amérique, qui eux-mêmes continuent de violer cette résolution.

Le rapport de la Facilitatrice pour l'application de la résolution 2231 (2015) (voir *S/2021/578*) est également et globalement équilibré. Pour cela, nous devons rendre hommage aux efforts de la Facilitatrice irlandaise, l'ambassadrice Byrne Nason, et de son équipe. Bien que ce document ait fait l'objet de certains commentaires, dans un esprit constructif et en vue d'un accord sur le format de la résolution 2231 (2015), nous avons décidé de soutenir le consensus qui se met en place autour de ce document.

Il est clair que tout processus de stabilisation nécessite du temps et n'est pas facile. Il serait naïf d'espérer que les détritiques laissés par le retrait unilatéral des États-Unis du PAGC et les mesures qu'ils ont prises par la suite pour détruire l'accord puissent d'une manière ou d'une autre se dissiper comme par magie en quelques jours ou semaines. Nous devons tous être réalistes. Rétablir le fonctionnement normal du PAGC exige de la patience, de la persévérance et la volonté politique de tous les participants.

Depuis de nombreuses années, nous faisons appel au bon sens de nos partenaires, en essayant de faire passer une logique simple : si l'objectif est de parvenir à un accord, alors il ne faut pas diaboliser l'Iran et en faire la source de tous les maux. L'Iran est un partenaire égal qui a ses propres intérêts, ses préoccupations et sa perception des risques pour la sécurité nationale. En tant qu'État souverain, il a pleinement droit à tout cela. Dans les relations internationales, les pays ne sont pas obligés de s'apprécier. Toutefois, ils sont tenus de se traiter mutuellement avec respect. Comme nous nous en souvenons tous, *par in parem non habet imperium*. Si ce principe est respecté dans les relations avec l'Iran, le processus de résolution ira beaucoup plus vite.

Qu'il me soit permis de rappeler que l'objectif du PAGC était précisément de reconnaître que le programme nucléaire iranien n'était pas différent de celui de tout autre État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. D'autres dispositions de l'accord, notamment la procédure spéciale désormais expirée pour les transferts d'armes conventionnelles à destination et en provenance de l'Iran, poursuivaient également le même objectif de rétablir progressivement avec l'Iran le même régime de coopération qu'avec tout autre État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il est important que l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils renforcent la coopération commerciale normale avec l'Iran, notamment par le biais de l'Instrument de soutien aux transactions commerciales et de la filière d'approvisionnement de la Commission conjointe du PAGC, soit également mentionné dans le présent actuel du Secrétaire général.

Cependant, certains collègues lancent l'appel inverse, c'est-à-dire qu'ils demandent l'extension des restrictions sur les activités nucléaires de l'Iran et le maintien des sanctions unilatérales sur les transferts d'armes conventionnelles qui violent la résolution 2231 (2015), et font même des allusions voilées au fait que le PAGC devrait être révisé ou élargi d'une manière ou d'une autre pour inclure des aspects de la sécurité régionale. Je tiens à rappeler que l'objectif de la résolution 2231 (2015) n'a jamais été de contenir Téhéran. Il s'agissait toujours en fin de compte de normaliser la coopération internationale économique, scientifique et technique avec la République islamique d'Iran, y compris dans le domaine de l'énergie nucléaire pacifique, après que les problèmes antérieurs avec l'AIEA aient été résolus. Le rapport final sur ce sujet a été établi en décembre 2015, et ses conclusions ont été approuvées dans la résolution pertinente du Conseil des gouverneurs

de l'AIEA. C'est la résolution des questions concernant Téhéran et le régime de transparence qui en résulte pour le programme nucléaire iranien, principalement par la mise en œuvre du Protocole additionnel à l'accord entre l'Iran et l'AIEA pour l'application de garanties, qui est devenu la principale réalisation du PAGC en matière de non-prolifération.

Les tensions que nous constatons aujourd'hui dans cette région sont le résultat direct des actions destructrices des États-Unis qui sapent le PAGC. La corrélation de cause à effet est bien claire. Toutes les mesures prises par l'Iran pour geler temporairement ses engagements ne sont pas des violations arbitraires, comme certains collègues tentent maintenant de le dépeindre, mais constituaient une réponse légitime au non-respect de l'accord par les États-Unis. Cette conclusion, même si elle est, à notre avis, présentée de manière quelque peu oblique, est également reflétée dans le rapport du Secrétaire général.

Malheureusement, nous n'avons pas encore assisté à une véritable révision des décisions prises par la précédente Administration américaine. En pratique, les États-Unis poursuivent leur politique de pression maximale sur l'Iran et de violation de la résolution 2231 (2015), notamment en maintenant les sanctions unilatérales et l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Iran, alors que toutes les sanctions de l'ONU à cet égard ont cessé d'être appliquées. Bien sûr, il est regrettable que l'escalade ait conduit, entre autres choses, à une réduction significative des activités de vérification de l'AIEA en République islamique d'Iran. Toutefois, il est important de noter que toutes les mesures prises par l'Iran sont réversibles, comme l'a confirmé à plusieurs reprises l'AIEA. Le fait que l'Iran poursuive son dialogue avec l'Agence sans renier ses engagements en matière de non-prolifération est tout aussi important.

Je vais maintenant dire quelques mots sur la sécurité régionale dans le golfe Persique. C'est un sujet très important, mais il va au-delà du PAGC. Il s'agit plutôt d'une discussion pour l'avenir, une fois que l'accord sera pleinement rétabli.

Notre idée de lancer un dialogue régional sur les questions de sécurité dans le golfe Persique est bien connue. Nous en avons parlé en détail en octobre dernier lors d'une séance distincte du Conseil de sécurité sur ce sujet, sous la présidence russe ce mois-là (voir S/2020/1037). Nous pensons qu'il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour renforcer la confiance mutuelle, prévenir les crises et réduire le

risque d'affrontements militaires, de malentendus et d'escalade. Nous pourrions prendre en compte l'expérience d'autres régions dans l'élaboration d'un système de mesures de confiance. Ce faisant, les questions de sécurité dans le golfe Persique devraient être résolues principalement par les États de la région. Nous avons pris note d'un appel similaire lancé par le Secrétaire général dans son rapport concernant la création d'un environnement propice aux efforts diplomatiques à Vienne et l'abstention d'une rhétorique et d'actions provocatrices qui pourraient les compromettre, ainsi que de son point de vue selon lequel les questions liées au contexte plus large de la sécurité régionale devraient être examinées sans être liées à la tâche de préserver le PAGC et ses réalisations.

Une discussion calme et pragmatique est plus que jamais nécessaire. Il n'est pas nécessaire de faire monter les enchères ou d'alimenter les émotions. En tout état de cause, il n'y a pas d'alternative au PAGC. Cela doit être clairement compris. J'invite tout le monde à imaginer un instant un monde où il n'y aurait pas d'accord. Serait-il plus sûr pour quelqu'un que le monde actuel ?

Heureusement, il semble que la compréhension que nous avons de la valeur du PAGC semble nous unir tous. C'est pourquoi tous les efforts doivent maintenant être concentrés sur sa restauration. C'est ce que le Secrétaire général demande dans son rapport. Dans la pratique, cela signifie que les États-Unis doivent immédiatement revenir au respect total des exigences de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun, et que l'Iran doit immédiatement réagir à ces mesures en garantissant la fin du gel de toutes les obligations précédemment suspendues, principalement pour ce qui est de la transparence de son programme nucléaire et de la coopération avec l'AIEA.

La tâche des autres parties à l'accord consiste à encourager un terrain d'entente. Notre premier devoir est maintenant d'aider nos collègues à Vienne. La Russie est disposée à tout mettre en œuvre pour y parvenir. Nous comptons sur le bon sens et le soutien des autres membres du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Estonie.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, l'Ambassadeur Olof Skoog et l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason de leurs exposés.

Comme l'ont dit de nombreux membres du Conseil aujourd'hui, il s'agit d'un moment charnière pour le Plan d'action global commun, un accord qui, il y a six ans, a été mis en place pour garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

L'Estonie a souligné à plusieurs reprises son soutien à ce plan et l'importance que ce dernier revêt. Nous continuons de voir dans le Plan d'action global commun un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire et un outil crucial pour la sécurité régionale et même internationale.

À l'évidence, ces dernières années ont été difficiles pour l'accord, mais nous sommes aujourd'hui au seuil d'une nouvelle étape, que nous espérons positive. Comme le Secrétaire général, nous jugeons encourageant le dialogue diplomatique qui se tient à Vienne depuis le mois d'avril, offrant aux États-Unis et à l'Iran la possibilité de revenir à la mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015). De fait, c'est le moment ou jamais de sauver et de revitaliser un accord qui est dans l'intérêt de notre sécurité collective à tous. Il est donc plus important que jamais de s'abstenir de toute action qui enfraigne ou fragilise davantage l'accord et aille à l'encontre des efforts diplomatiques en cours.

L'Estonie regrette profondément la décision prise par l'Iran en 2019 de commencer à revoir à la baisse les engagements liés au nucléaire qu'il avait pris dans le cadre du Plan d'action. Malheureusement, cette tendance préoccupante se poursuit, même pendant que les négociations se déroulent à Vienne. Comme le souligne le Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2021/582), ces derniers mois, l'Iran a considérablement renforcé ses capacités d'enrichissement de l'uranium et son stock d'uranium. Ces activités présentent de graves risques de prolifération nucléaire. Nous exhortons l'Iran à y mettre fin et à revenir au respect de ses engagements.

Une coopération totale avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) demeure fondamentale pour écarter la perspective d'un Iran doté de l'arme nucléaire. L'Estonie salue le travail impartial et professionnel de l'Agence en matière de vérification et de contrôle des engagements nucléaires pris par l'Iran au titre du Plan d'action global commun.

Nous sommes préoccupés par les limites imposées concernant l'accès de l'AIEA à toutes les installations et activités pertinentes en Iran. L'entente technique provisoire entre l'Iran et l'Agence a expiré le 24 juin

et nous croyons comprendre qu'à ce jour la question de sa prolongation reste ouverte. Pour que l'AIEA puisse s'acquitter de son mandat de vérification en vertu de la résolution 2231 (2015) et ainsi permettre à la communauté internationale de continuer à avoir confiance dans le caractère pacifique des activités nucléaires de l'Iran, mais aussi pour ne pas laisser passer l'occasion que représentent les pourparlers de Vienne, l'Agence doit se voir accorder un accès sans entrave à tous les sites concernés et à toutes les activités pertinentes en Iran.

Enfin, et très brièvement, en ce qui concerne l'annexe B de la résolution 2231 (2015), nous considérons que la mise au point et l'essai par l'Iran de missiles balistiques à capacité nucléaire et de technologies connexes sont incompatibles avec le paragraphe 3 de cette même résolution. Nous relevons que plusieurs tirs de missiles balistiques de ce type ont été effectués au cours de la période considérée et nous jugeons ces tirs déstabilisants pour la sécurité régionale.

Nous espérons qu'aidées par une forte volonté politique, les négociations de Vienne pourront aboutir rapidement. L'Estonie est convaincue que le plein rétablissement du Plan d'action est le meilleur moyen de faire respecter le régime de non-prolifération nucléaire, d'empêcher l'Iran de mettre au point une arme nucléaire et, en fin de compte, d'apporter une plus grande sécurité à la région et au monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les intervenants de leurs exposés. Le message qu'envoie aujourd'hui le Conseil au sujet du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015) est on ne peut plus clair : le Plan d'action doit être mis en œuvre et il n'y a pas de meilleure solution.

En dépit de cette affirmation reconfortante, nous avons récemment entendu – y compris au cours de la présente séance – des déclarations décourageantes de la part de quelques membres du Conseil, qui accablent la victime au lieu d'exiger que le coupable agisse de manière responsable. Ils ignorent délibérément le fait que les mesures engagées par l'Iran pour cesser de mettre en œuvre certains de ses engagements sont de nature correctrice. Ils enjoignent à l'Iran de se conformer pleinement aux engagements pris dans le cadre du Plan d'action global commun, comme si c'était l'Iran

qui s'était retiré du Plan d'action, comme si c'était l'Iran qui avait réimposé ou introduit d'innombrables sanctions inhumaines dans le but ouvertement déclaré d'affamer une nation entière, comme si c'était l'Iran qui avait éhontément ordonné à tous les États de violer la résolution 2231 (2015) au risque d'être punis, comme si c'était l'Iran qui avait mené une politique de pression maximale et comme si c'était l'Iran qui avait tout fait pour détruire définitivement et à jamais le Plan d'action global commun et la résolution 2231 (2015).

Il n'y a pas de confusion possible entre nos états de service et ceux des États-Unis en ce qui concerne le Plan d'action global commun. Les problèmes de mise en œuvre du Plan d'action ne peuvent pas être envisagés en dehors de leur contexte. Ces difficultés sont apparues lorsque le Président Trump, avant même qu'il ne prenne ses fonctions, a commencé à diaboliser le Plan d'action global commun et à harceler les partenaires commerciaux de l'Iran, puis plus tard, en 2018, lorsqu'il s'en est retiré de manière unilatérale et illégale et a réimposé des sanctions, livrant une guerre économique totale contre l'Iran dans le but délibéré d'affamer la population iranienne. Utiliser la nourriture et les médicaments comme une arme est interdit, même en temps de guerre, et constitue de fait une forme de crime contre l'humanité.

Néanmoins, au lieu de prendre immédiatement les mesures palliatives autorisées par le Plan d'action global commun, nous avons opté pour la stratégie de la patience pendant un an, mais en vain. La réponse à notre retenue maximale a été la politique dite de pression maximale des États-Unis et la politique d'apaisement de l'Europe.

Ce n'est qu'un an après le retrait des États-Unis que nous avons pris certaines mesures correctives autorisées par les paragraphes 26 et 36 du Plan d'action global commun, aux termes desquels, en cas de « rétablissement ou de reprise de l'imposition des sanctions » (*résolution 2231 (2015), annexe A, par.26*), l'Iran a le droit de cesser de respecter tout ou partie de ses engagements.

En outre, la réaction de l'Iran a été mise en œuvre de manière raisonnable et progressive afin de laisser plus de temps pour que le bon sens l'emporte. Mais si les mesures prises par l'Iran sont réversibles, les souffrances endurées par notre peuple ne le sont pas. Bien entendu, nous ne pouvons ni ne voulons ignorer les centaines de milliards de dollars de dommages infligés à l'économie iranienne. Mais les précieuses vies perdues à cause des sanctions sont irréversibles, elles, hélas.

Quelle compensation pourrait-il y avoir pour la douleur, le chagrin et les problèmes émotionnels qu'un enfant devra porter toute sa vie parce qu'il a perdu sa mère faute d'un médicament dont les sanctions empêchaient l'importation ? Comment pourrait-on atténuer ou indemniser la souffrance qu'un père ou une mère endurera jusqu'à la fin de ses jours après avoir perdu un enfant atteint d'une maladie rare parce que le traitement n'était pas disponible ? Tel est le contexte factuel à l'aune duquel l'état actuel de la mise en œuvre du Plan d'action global commun doit être évalué.

Nous nous devons de rappeler que le Plan d'action global commun n'est pas un accord à sens unique. Il repose sur deux piliers : les engagements nucléaires de l'Iran et les engagements réciproques en ce qui concerne la levée de toutes les sanctions imposées par l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, ainsi que la promotion de relations économiques et commerciales normales avec l'Iran. Tous ces engagements sont méticuleusement précisés et expliqués en détail dans le Plan d'action global commun et dans la résolution 2231 (2015).

Depuis la précédente séance du Conseil sur la résolution 2231 (2015) (voir S/2020/1324), rien n'a changé, si ce n'est la déclaration verbale des États-Unis annonçant leur intention de revenir au respect du Plan d'action. Dans les faits et jusqu'à ce jour, la politique de pression maximale et les sanctions draconiennes imposées à notre peuple restent en place, et les États-Unis continuent de violer le Plan d'action et la résolution 2231 (2015).

Même malgré l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, adoptée à l'unanimité le 3 octobre 2018, faisant obligation aux États-Unis de lever les obstacles au commerce humanitaire avec l'Iran, tous les articles humanitaires, y compris les médicaments et les équipements médicaux indispensables, ont fait l'objet de sanctions.

L'autorisation générale accordée par le Département du trésor des États-Unis le 17 juin 2021 concernant certaines transactions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) avec l'Iran vient démentir clairement et de manière concluante les affirmations précédentes des États-Unis selon lesquelles ces articles seraient exemptés de sanctions.

À la différence de certains autres participants au Plan d'action global commun, qui n'ont respecté l'accord que du bout des lèvres ces dernières années, l'Iran est le

pays qui a payé le prix fort pour le préserver. Il est donc grand temps que les États-Unis et, bien sûr, l'Union européenne et la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni (UE/E3) prennent des décisions difficiles pour revenir au plein respect du Plan d'action.

Nous avons clairement démontré notre sincérité dans le cadre des négociations sur le Plan d'action, de sa conclusion et de sa mise en œuvre. Nous nous sommes montrés résolument déterminés à le préserver en faisant preuve de patience stratégique et d'un maximum de retenue pendant des années, et ce, alors que nous ne recevions pas, et ne recevons toujours pas, les avantages escomptés de l'accord. Ceux qui n'ont pas tenu leurs promesses sont ceux qui doivent prouver leur sincérité et leur véritable volonté politique. Ce sont eux qui doivent prendre des décisions difficiles.

Par conséquent, ils sont mal placés pour critiquer l'Iran pour avoir pris des mesures correctives qui sont tout à fait autorisées en vertu de l'accord, qui ne sont en aucun cas incompatibles avec ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de son accord de garanties, et qui, contrairement à ce que certains pays veulent faire croire, ne suscitent pas de prétendues préoccupations en matière de prolifération, étant donné que notre programme nucléaire a été soumis au mécanisme de surveillance et de vérification le plus robuste de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La République islamique d'Iran continue de coopérer avec l'AIEA, conformément à ses obligations internationales.

Les rapports de l'AIEA, y compris au cours des six derniers mois, confirment qu'il n'y a pas de problème lié aux garanties en ce qui concerne les activités nucléaires de l'Iran et qu'il n'existe aucune preuve de détournement de matières nucléaires à des fins non pacifiques. Il convient d'ajouter que, contrairement à ce qui a été déclaré, l'uranium enrichi jusqu'à 60 % et l'uranium métallique ont des applications civiles légitimes et ne sont absolument pas interdits par le TNP.

La loi adoptée par notre parlement était de fait une réponse calibrée au triste bilan des mesures illégales prises par les États-Unis et à l'impuissance du groupe EU/E3 à résister à ces mesures pendant plus de trois ans. L'objectif de cette loi est de rétablir l'équilibre perdu dans la mise en œuvre du Plan d'action global commun, étant donné qu'elle indique clairement que les mesures correctives prise par l'Iran sont réversibles si le Plan d'action est pleinement mis en œuvre par les autres parties dans la pratique et que toutes les sanctions sont entièrement levées.

Dans le même temps, pour donner plus de chance à la diplomatie, un accord technique temporaire a été conclu entre l'Iran et l'AIEA en février et prorogé en mai. Toutefois, après quatre mois de négociations, rien n'a changé dans la pratique, et l'Iran continue de souffrir des sanctions qui lui ont été imposées illégalement.

Ces derniers mois, certaines tentatives ont également été faites pour établir un lien possible entre le paragraphe 3 de l'annexe B de la résolution 2231 (2015) et les lancements par l'Iran de certains missiles balistiques ou lanceurs spatiaux et, pour en tirer une conclusion arbitraire. Le paragraphe 3 de l'annexe B ne concerne pas les lanceurs spatiaux, pour un certain nombre de raisons évidentes, notamment leur conception, leur nature technique et leur mission différentes. En outre, les missiles de l'Iran sont conçus pour lancer des ogives classiques et non pas pour transporter des armes nucléaires. Par conséquent, ils ne relèvent pas de la résolution 2231 (2015).

La mise au point d'un programme de missiles classiques est un droit inhérent en vertu du droit international et n'est ni interdite ni limitée par la résolution 2231 (2015). Comme tout autre pays, la République islamique d'Iran ne fera aucun compromis sur sa sécurité et ses capacités de défense classique.

Nous sommes également déterminés à continuer d'exercer notre droit inaliénable à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en dépit de tous les complots, actes de sabotage et attaques terroristes. Les dernières mesures illégales de ce type ont été l'assassinat du martyr Fakhrizadeh, un éminent scientifique nucléaire iranien, ainsi que l'acte terroriste du 11 avril commis contre l'installation d'enrichissement de combustible de Natanz. Tout pointe clairement vers la responsabilité du régime israélien dans les deux cas, comme l'a également reconnu récemment l'ancien chef du Mossad. Le Conseil doit faire répondre le régime israélien de ces pratiques aventuristes.

La décision de l'Iran de négocier et de conclure le Plan d'action global commun était fondée sur sa politique de principe consistant à utiliser au mieux le dialogue et la diplomatie pour faire avancer ses objectifs de politique étrangère. Nous n'avons jamais dévié de cette politique. L'Iran continuera d'appliquer résolument et systématiquement cette approche en ce qui concerne le Plan d'action tant que les autres parties mettent fin, complètement et sans aucune condition préalable ni délai supplémentaire, à leurs politiques d'intimidation et qu'elles cessent de violer leurs obligations et de déshonorer leurs promesses.

Le Plan d'action est un accord conclu pour garantir les intérêts de toutes les parties. Si nous sommes sincères et sérieux dans les négociations en cours, notre objectif ultime est uniquement de parvenir à la mise en œuvre de l'accord, tel quel, par tous, rien de plus, rien de moins.

Au vu des années de violations graves du Plan d'action par les autres parties, il est essentiel d'obtenir suffisamment de garanties que toutes les sanctions seront levées de manière vérifiable et que les États-Unis ne se retireront pas une fois de plus de l'accord ni n'abuseront pas de leurs mécanismes pour créer une nouvelle crise de mise en œuvre afin de priver l'Iran des avantages découlant de l'accord. Cela est indispensable si nous voulons établir la confiance dans la volonté des États-Unis et du groupe UE/E3 de continuer à respecter pleinement leurs engagements, et créer ainsi l'atmosphère calme et stable qui est nécessaire pour encourager et faciliter le développement d'échanges et de liens de coopération économiques et commerciaux normaux avec l'Iran, comme il est expressément indiqué dans la résolution 2231 (2015). Cela est particulièrement important pour que les partenaires commerciaux de l'Iran puissent conclure avec lui des accords en toute sérénité. Ça l'est aussi pour que l'Iran puisse bénéficier de tous les avantages découlant de l'accord.

Enfin, nos observations sur le onzième rapport du Secrétaire général (S/2021/582) sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) figurent dans la lettre que j'ai déjà soumise au Conseil.

En réaction à ce qui a été dit dans cette séance, je voudrais dire quelques mots sur notre région. Nous vivons dans une région instable. Les défis sont considérables, mais nous avons aussi de formidables possibilités d'améliorer les relations entre les pays de la région. Cependant, il est des forces qui ne veulent pas voir le rapprochement, la réconciliation et le bon voisinage dans cette région.

Les États-Unis, avec leurs politiques interventionnistes au Moyen-Orient, notamment l'exportation débridée de munitions sophistiquées et d'armements de pointe dans la région et leur soutien aveugle au régime israélien, ont plongé cette région sensible dans le chaos et la tourmente. Les États-Unis ne peuvent pas détourner l'attention de leur aventurisme militaire et de leur rôle déstabilisateur dans notre région en accusant sans fondement l'Iran de violer les résolutions 1701 (2006) et 2231 (2015), une accusation que je rejette catégoriquement. Je rejette également les références faites par l'Ambassadrice britannique aux droits de l'homme, car elles ne relèvent pas de l'ordre du jour de cette séance ni de la compétence du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de cette présidence du Conseil de sécurité menée avec brio. Je tiens à remercier Olaf Skoog de nous avoir rappelé le rôle important joué par le Haut Représentant de l'Union européenne en sa qualité de Coordonnateur de la Commission conjointe, ainsi que le fort soutien apporté au Plan d'action global commun non seulement par le Service européen pour l'action extérieure, mais aussi par l'Union européenne et ses États membres dans leur ensemble. Je remercie également Geraldine Byrne Nason d'avoir assumé le rôle important de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), ainsi que Rosemary DiCarlo du soutien sans faille que le Secrétariat continue d'apporter à la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015).

Nous nous félicitons par ailleurs de l'appui exprimé par le Secrétaire général aux pourparlers de Vienne et à nos efforts pour rétablir et relancer pleinement le Plan d'action global commun. Nous avons maintenant eu six cycles de discussions, au cours desquels nous avons réalisé des progrès importants.

Le point que je soulève maintenant est sans doute le plus important de mon intervention : il n'existe pas de solution de remplacement raisonnable au PAGC. Nous pensons qu'il est tout à fait possible de redonner pleinement vie à l'accord nucléaire. Nous savons tous que nous n'en sommes pas encore là. Pour y parvenir, toutes les parties doivent faire preuve de souplesse et être disposées à prendre des décisions difficiles. En fin de compte, chaque partie doit être convaincue qu'un retour à la mise en œuvre intégrale du PAGC est dans son intérêt, et donc être prête à faire des concessions. C'est ainsi que fonctionnent les négociations ; elles ne peuvent aboutir sans compromis.

En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (S/2021/582) à l'examen aujourd'hui, je voudrais souligner que nous partageons pleinement les préoccupations du Secrétaire général concernant les mesures nucléaires prises par l'Iran. Parmi ces mesures inquiétantes, il y a, premièrement, la mise au point et l'utilisation de centrifugeuses avancées, bien au-delà des limites du PAGC ; deuxièmement, l'enrichissement de l'uranium jusqu'à 60 % ; et troisièmement, les activités de recherche-développement en cours à des fins de production d'uranium métal. Malheureusement, nous ne partageons pas l'avis exprimé par certains collègues

aujourd'hui, selon lequel ces mesures sont entièrement réversibles. Elles entraînent une progression des connaissances technologiques et compromettent les avantages du PAGC en matière de non-prolifération. Elles ne contribuent pas à renforcer la confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de la République islamique d'Iran.

Un autre point qui nous préoccupe, c'est la transparence. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle essentiel s'agissant d'assurer la vérification et le contrôle du respect par la République islamique d'Iran de ses engagements en matière nucléaire, comme le Conseil l'a demandé dans la résolution 2231 (2015). Il est donc profondément préoccupant que les activités de l'Agence aient subi les conséquences de la décision de l'Iran d'accorder moins d'attention au respect de ses engagements en matière nucléaire. Nous soutenons fermement l'action que continue de mener l'AIEA, et exhortons l'Iran à rétablir pleinement l'accès accordé à celle-ci.

En ce qui concerne l'annexe B de la résolution, je voudrais rappeler brièvement que nous considérons toujours que la mise au point par l'Iran de missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques, n'est pas conforme au paragraphe 3 de l'annexe B. Nous sommes préoccupés par la mise au point par l'Iran d'un certain nombre de ce type de missiles balistiques et par la poursuite des activités d'essai. Il est clair que de telles activités liées aux missiles balistiques ne sont pas de nature à favoriser la stabilité et la sécurité dans la région. En outre, nous répétons qu'il faut garantir le respect par tous les États, et en particulier par l'Iran, de l'interdiction de transférer des articles figurant sur la liste du Régime de contrôle de la technologie des missiles à destination et en provenance de l'Iran. La livraison de la technologie des missiles à des acteurs non étatiques dans la région est déstabilisante et doit cesser.

Enfin, même si l'embargo de l'Union européenne sur les armes classiques reste en vigueur vis-à-vis de l'Iran, nous sommes conscients que les dispositions relatives aux armes classiques énoncées à l'annexe B ont expiré en octobre dernier. Nous appelons l'Iran à se comporter de manière responsable et à s'abstenir de toute action déstabilisatrice à cet égard.

Je voudrais conclure mon intervention par les observations suivantes. Nous avons entendu différentes

nuances au cours du débat d'aujourd'hui, mais, dans le même temps, il semble que nous ayons tous, autour de cette table, souligné à nouveau l'importance du PAGC en tant que contribution essentielle au dispositif de non-prolifération et de sécurité dans la région et au-delà. C'est pourquoi mon pays, l'Allemagne, a oeuvré avec acharnement ici à New York l'été dernier pour défendre et protéger le PAGC. Nous allons maintenant faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que les négociations relatives au PAGC à Vienne soient fructueuses. Nous comptons sur toutes les parties pour revenir avec un mandat approprié afin de rétablir pleinement cet accord important.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance d'aujourd'hui, qui est la dernière séance publique prévue au Conseil de sécurité pour le mois de juin, je voudrais, au nom de la délégation estonienne, exprimer nos sincères remerciements aux membres du Conseil pour leur coopération et leur appui. Qu'il me soit également permis de remercier M^{me} Hasmik Egian et le secrétariat du Conseil de toute l'aide et de tout le soutien qu'ils nous ont apportés.

Je remercie tous les membres des félicitations qu'ils nous ont adressées à l'occasion de notre accession à la présidence ou de la fin de celle-ci. Recevoir des messages de félicitations à la fin de la présidence a peut-être plus de substance et d'importance qu'en recevoir le premier jour, car les félicitations du premier jour sont un paiement anticipé. Mais désormais, le travail est terminé.

Le mois a effectivement été chargé, et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous avons pu organiser de nouveau presque toutes les séances du Conseil dans la salle du Conseil. Nous n'aurions pas pu y arriver seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, y compris l'équipe d'appui technique, les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les traducteurs, les rédacteurs de procès-verbaux et les agents de sécurité. Je les remercie tous.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation française pour le mois de juillet.

La séance est levée à 12 h 15.